

# L'AMI DES RÉGÈNS

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS PENDANT LA DURÉE DES ÉCOLES.

## Justice à observer entre tous les enfans.

La forme sous laquelle la justice du maître se manifeste d'abord à ses élèves est celle de l'égalité qu'il fait régner parmi eux ; si tous lui sont chers, tous réclament ses soins au même titre, la confiance de l'autorité et celle de leurs parens, la faiblesse de leur âge et le besoin qu'ils ont de ses leçons.

— **Votre devoir est d'accepter les enfans comme ils sont, de les accueillir tous avec la même bonté, de leur prodiguer les mêmes soins et de les élever le mieux que vous pourrez.** La providence a ses vues en les plaçant sous votre tutelle ; ce n'est pas sans raison qu'elle vous a inspiré votre vocation, et elle ne vous a chargé de cultiver des intelligences si diverses, que parce qu'elle réservait un prix plus grand à vos efforts.

L'enfant docile et instruit qui a vu placer un camarade avant lui par la seule raison que son père est plus riche que le sien, s'en afflige et s'en irrite ; il ne croit plus à la justice du maître, il lui retire sa confiance et son attachement ; il n'a plus qu'un pas à faire pour arriver au manque de respect et à la désobéissance. En même temps que l'esprit de résistance a pris racine chez lui, le décourage-

ment s'y est mêlé ; il renonce à faire des efforts qui seraient méconnus, ou à tenter des succès dont un autre lui ravirait le prix.

C'est le maître qui apprécie tout ce que ses élèves font à l'école, qui les punit ou les récompense dans cette enceinte dont les limites sont celles de sa juridiction ; dès lors il est à leurs yeux la justice en personne, et sa volonté fait en quelque sorte la loi. Ils doivent donc se proposer, pour premier but de leurs efforts, de bien faire pour mériter son approbation, et d'éviter de faire le mal pour ne pas lui déplaire. Il faut pour cela qu'il l'aiment plus qu'ils ne le craignent ; mais ils ne l'aimeront, et ce désir de se conformer à sa volonté ne deviendra la source et l'aliment de leur émulation, qu'autant qu'il sera juste, qu'il sera bon, qu'il sera ferme et exact, doux sans faiblesse, et sévère sans rudesse et sans colère.

Le maître colère ne saurait être juste, parce qu'il cède aux mouvemens de son humeur, et qu'il est trop prompt pour raisonner les châtimens qu'il inflige.

Pour ne point franchir les bornes que la justice impose à la punition, ne l'infligez jamais sous l'empire du déplaisir que la faute vous a causé ; possédez-vous bien, pesez

froidement sa faute, rapprochez-en la punition, et lorsque la raison et la conscience vous ont révélé la solution du problème que vous agitez, rappelez à l'enfant sa faute en peu de mots, faites-lui sentir en quoi elle a blessé la règle, et, l'obligeant ainsi à s'avouer à lui-même son propre tort, d'un ton en même temps ferme et pénétré, et qui laissera percer dans vos paroles le chagrin que vous éprouvez à punir, prononcez la peine, pas trop promptement pour ne pas paraître punir avec trop de précipitation, mais assez tôt pour que, dans l'esprit de l'élève, elle reste inséparable de l'action qui la lui a fait encourir.

Tout n'est pas matière à punition dans la conduite des enfans; il est des étourderies, des actes de légèreté, un certain éloignement pour l'étude, une certaine molesse dans le travail, qui proviennent de l'ascendant irrésistible du caractère et de la constitution de l'enfant, qui lui sont préjudiciables, mais qui ne troublent pas l'ordre de la classe: ce sont fautes vénielles que les châtimens n'atteindront jamais, ou dispositions naturelles qu'ils sont impuissans à modifier; usez ici sobrement du droit de punir; vous tempèrerez la fougue du caractère par les conseils, vous l'irriteriez par les châtimens. Vos exhortations, vos encouragemens, vos procédés ingénieux prêteront des attraits au travail et le feront aimer; des punitions, en y associant l'idée d'un déplaisir ou d'une privation, rebutteraient l'élève et lui inspireraient, pour l'étude, une aversion que rien plus tard ne pourrait vaincre.

Que vos punitions soient rares et on les craindra; ayez l'air de les subir autant que ceux à qui vous les infligez, et l'enfant, qui vous aime, les redoutant autant pour vous que pour lui, évitera de les encourir.

Ce N<sup>o</sup>. termine le volume que nous avons commencé il y a trois ans.

Nous avons entrepris cette publication dans le but de stimuler les communes, de les réveiller de leur indifférence et d'appeler l'attention des autorités municipales et des familles sur les avantages de l'instruction.

Nous l'avons entreprise encore pour guider les régens dans la tâche difficile dont ils sont chargés, celle d'élever les 13 à 14,000 enfans qui fréquentent les écoles primaires, pour prévenir chez eux le découragement par la pensée du bien qu'ils réalisent, pour amener graduellement l'amélioration de leur position.

Dans ce but, il a fallu grouper tous les faits qui se rattachent à l'enseignement, donner le tableau comparatif des écoles, retracer les préceptes d'après lesquels l'éducation d'un enfant doit être entreprise, démontrer l'insuffisance du traitement des régens, signaler les améliorations introduites çà et là, blâmer l'indifférence de bon nombre de communes, publier les donations faites en faveur des fonds d'école, etc.

Certes, le champ était vaste et la tentative assez difficile.

Les graves intérêts dont nous nous sommes occupés auraient exigé toute l'activité d'un homme exclusivement voué à cette partie importante de l'administration. Malheureusement nous n'avons pu consacrer que de rares momens de loisir à l'œuvre que nous avons tentée. De là sans doute les imperfections, les lacunes qu'on y aura observées.

Nous sommes loin véritablement d'avoir tiré de cette publication tout le parti dont elle était susceptible et réalisé tout le bien que nous avions en vue, mais nous espérons qu'on nous

tiendra compte au moins de notre bonne volonté.

Il est à désirer, selon nous, que l'*Ami des Régens* puisse continuer à l'avenir. Le caractère valaisan est un peu apathique. Nous nous endormons facilement sur un premier succès. Pour prévenir le relâchement, il est donc indispensable qu'on nous répète souvent la même chose. Si le silence se fait autour de nous, si personne ne stimule notre zèle, nous tombons bientôt dans une apathie fâcheuse. Le meilleur moyen pour tenir l'attention en éveil est un journal qui vienne périodiquement gourmander notre penchant à l'indifférence.

Comment suppléerait-on d'ailleurs à l'*Ami des Régens*? Par des lettres adressées aux communes où la négligence se fait remarquer? Ce moyen est tout-à-fait inefficace. Les Conseils, l'expérience ne l'a que trop prouvé, s'inquiètent trop peu des ordres qu'ils reçoivent, des recommandations qui leur sont faites.

La publicité est un tout autre stimulant. Signaler au public l'état désolant dans lequel une école se trouve, c'est le meilleur moyen à prendre pour qu'il y soit promptement remédié. Exposer les améliorations que l'on introduit dans une école, c'est offrir à toutes les autres un exemple qu'un certain nombre d'entr'elles chercheront assurément à imiter, car l'amour-propre se met de la partie et l'esprit d'imitation fait quelquefois plus que les recommandations et les ordres.

Nous croyons donc que l'*Ami des Régens* peut influencer considérablement sur la bonne tenue de nos écoles et sur le développement de l'instruction.

Ce petit journal est nécessaire aussi aux régens qui sont abandonnés à eux-mêmes et qui luttent contre les embarras d'une position précaire et beaucoup trop peu recompensée.

Il soutient leur moral, les excite au travail et les empêche de faire fausse voie. Dans les autres cantons, il faut trois, quatre et jusqu'à six ans d'étude pour former un bon régent. Chez nous, les cours de l'école normale ne durent guère que six mois. Eh bien! l'*Ami des Régens* compense jusqu'à un certain point la brièveté déplorable des études que font nos Régens, car il leur porte des avis, des renseignements et des conseils.

Espérons que le Grand Conseil se pénétrera de ces vérités et qu'il nous permettra de continuer la publication dont le premier volume est maintenant achevé. Il n'y a rien de plus important que l'éducation du peuple.

#### Tableau des écoles.

L'*Ami des Régens* a publié le tableau général des écoles primaires du canton. On aura remarqué quelques lacunes dans ce travail. C'est ainsi qu'à partir du district de Martigny, il n'est plus question du registre dont la tenue est rendue obligatoire par le règlement. Si nous nous sommes abstenus de parler de ce registre à propos des districts du centre et du Haut-Valais, c'est qu'il nous en coûtait de signaler à chaque instant l'incurie des administrations scolaires sous ce rapport. Le registre y est en effet une chose inconnue dans presque toutes les écoles. Son utilité est cependant incontestable. — Le Département avisera pour qu'à l'avenir il n'en soit plus ainsi.

Les détails que nous avons donnés sur quelques écoles ne sont plus rigoureusement exacts en ce moment, par le motif que depuis l'époque où ces détails ont été recueillis, il y a eu çà et là, des changements en bien ou en mal dans ces mêmes écoles. Tel local, par exemple, signalé comme trop petit, a été remplacé



par une salle spacieuse où les enfans se meuvent à l'aise et où ils jouissent de l'air et de la lumière qu'il est si important de leur donner. Telle école, indiquée comme prospère, a dégénéré depuis, soit par suite du choix d'un mauvais régent, soit par la négligence apportée par la commission scolaire dans la surveillance qui lui incombe.

Il ne faut donc pas s'étonner des différences que l'on trouverait entre l'état actuel des choses et celui que nous avons indiqué comme existant à l'époque où le tableau en question a été dressé. On en comprend maintenant la cause.

Si l'*Ami des Régens* continue, nous ferons connaître les améliorations qui ont été réalisées dès lors, ainsi que les écoles qui au lieu de progresser sont entrées dans une voie de décadence ou de relâchement.

#### Clôture des classes.

Nous rappelons aux administrations scolaires que les cours doivent durer 5 mois complets et que l'inobservance de cette prescription rend la commune passible d'une amende de 10 à 50 francs.

#### Nouvelles des écoles.

Le Département de l'Instruction publique se propose de faire dresser une carte du canton du Valais à l'usage des écoles primaires, aussitôt que l'atlas suisse, d'où elle sera tirée, aura publié les 4 cartes partielles dont notre pays se compose. Deux seulement ont paru jusqu'à ce jour. Elles sont admirables d'exactitude.

Les enfans de la commune zuricoise de Wädenschweils ont donné en 1855 un touchant témoignage des sentimens de fraternité chrétienne et de sympathie fédérale dont leurs petits cœurs sont animés, et qui sont dus sans doute à la bonne éducation dont ils sont dotés. A la nouvelle des premiers tremblemens de terre du Haut-Valais, ils se sont cotisés avec les mat-

tres et mattresses d'école et ont réuni une somme de 323 francs qu'ils ont spécialement consacrée à acheter des livres d'école pour les enfans des localités frappées par le fléau. C'était vraiment un tableau des plus attendrissans, dit le journal zuricois qui raconte ce fait, que celui de cette foule d'enfans de toutes les conditions, apportant leurs petites économies à leurs instituteurs et tout heureux de pouvoir venir en aide à leurs *petits confédérés du Valais*.

Le produit de cette collecte a été distribué entre les enfans de Viège, Rarogne, St-Nicolas et autres localités qui plus particulièrement ont souffert du tremblement de terre : il est compris dans la somme de 593 fr., 39 centimes dont nous parlons page 198 de ce journal.

#### Méthode de chant de Chevé.

On lit dans le *Courrier du Valais* la lettre suivante :

St-Maurice, le 9 mars 1856.

Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous annonce que j'ai aussi commencé à faire étudier la méthode Chevé à la deuxième section de chant du collège de St-Maurice. La vérité m'oblige à avouer qu'en douze leçons les élèves ont appris et compris ce que vainement en six mois je me suis efforcé de leur inculquer.

Veillez toujours, dans l'intérêt de la propagation de l'art du chant, insérer cette lettre dans l'un de vos plus prochains numéros.

Agréé, etc.

L. BRUZZESE.

Le chant sera enseigné aux élèves de l'école normale, d'après cette méthode, à partir des cours de 1856.

Nous regrettons que le défaut de place nous prive du plaisir de reproduire une pièce de vers, fort bien faite, de M. Dirac, régent à St-Maurice.

Nous donnons avec ce No le titre et la table des matières contenues dans les 29 Nos qui ont paru jusqu'à présent. En faisant relier ces Nos ensemble, on obtiendra un volume de 220 pages.

Le gérant : Ch.-L. de Bons.